

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Rennes
Le : 14/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 3 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2026.

Présents : Mmes : BRUNEL Corinne, GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURE Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAND Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, VISSEICHE Roland, YANG Paul

Excusé(s) : Mmes : MODICOM Christelle, RENOARD Magalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LUCAS Elodie

2026-56 – Raf Com : désignation d'un référent élu formation

Le Maire expose

Le conseil communautaire a arrêté les orientations du plan de formation des élu-e-s communautaires pour le mandat 2026/2032.

Afin d'élaborer un plan de formation qui correspond à nos besoins, Roche aux Fées Communauté nous demande de **désigner un référent élu formation au sein du Conseil Municipal**. Il y aura 1-2 réunions/an.

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide** de nommer Monsieur Didier RAUFLET Maire de Boistrudan
- **Charge** le maire de notifier cette décision aux services de Roche aux Fées Communauté

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/09/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

Le secrétaire de séance
Elodie LUCAS

